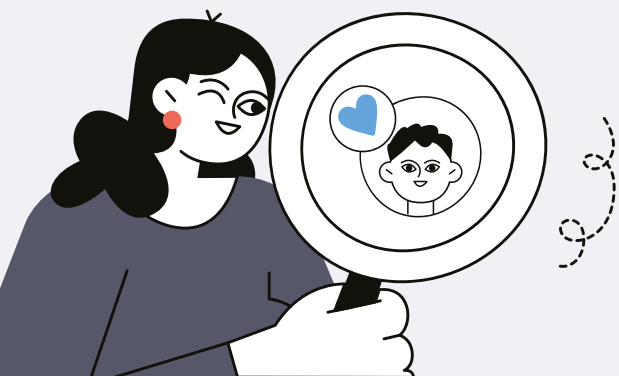




Le parrainage républicain est une cérémonie symbolique et laïque durant laquelle **l'enfant est parrainé par des adultes qui s'engagent à l'accompagner dans sa vie** selon les valeurs et principes de la République.

Maj 08/25 - graphisme atelierpoivre - Ne pas jeter sur la voie publique



Mairie de Thonon-les-Bains
1, place de l'Hôtel de Ville
CS 20517
74200 THONON-LES-BAINS CEDEX
citoyennete@ville-thonon.fr
04.50.70.69.68

Ouverture au public :

Lundi		13h30-17h00
Mardi	8h30-17h00 (en continu)	
Mercredi	8h30-12h00	13h30-17h00
Jeudi		13h30-18h30
Vendredi	8h30-12h00	13h30-17h00
Samedi	8h30-12h00	

SERVICE CITOYENNETÉ

Parrainage républicain

Rendez-vous en ligne

ville-thonon.fr |



CITOYENNETÉ

Parrainage républicain



Qui peut effectuer cette démarche ?

- ▶ **Le père et/ou la mère d'un enfant domicilié(s) à Thonon-les-Bains**
- ▶ **L'enfant en âge d'exprimer son souhait** et de participer au choix de son parrain et de sa marraine

Si les parents de l'enfant sont séparés, ils doivent recueillir le consentement de l'autre parent



Quels sont les documents à fournir ?

- ▶ Dossier de «parrainage républicain» complété
- ▶ Pièces d'identité des parents (originaux et copies)
- ▶ Pièce d'identité ou acte de naissance de l'enfant
- ▶ Livret de famille
- ▶ Justificatif de domicile (originaux et copies de factures eau, électricité, gaz, quittance de loyer de moins de 3 mois)
- ▶ Informations sur le parrain et la marraine (identité, profession, adresse, copie de pièce identité)
- ▶ Si applicable : en cas de séparation des parents, consentement de l'autre parent



Quand effectuer cette démarche ?

- ▶ Prise de rendez-vous en ligne 24h/24

La cérémonie :

- ▶ En semaine, aux horaires d'ouverture au public de la mairie
- ▶ Le samedi : de 9h à 11h30 et de 14h à 17h (dans l'ordre des réservations)



Comment effectuer cette démarche ?

- ▶ En prenant rendez-vous en mairie avec les documents demandés :
 - sur le site : ville-thonon.fr
 - Sollicitez le standard téléphonique ou l'accueil de la mairie en cas de difficulté
- ▶ Le dossier de parrainage républicain est disponible :
 - à l'accueil de l'Hôtel de Ville
 - sur le site : ville-thonon.fr

Informations :

Vous fixerez la date et l'heure du parrainage avec l'agent du service Citoyenneté selon les disponibilités.



Quels sont les délais ?

- ▶ **Rendez-vous sous 15 jours maximum**
- ▶ **2 mois avant la cérémonie**



A quel tarif ?

- ▶ **Gratuit**

